



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 20/157/INF-VOI

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

OBJET : INFRASTRUCTURES - VOIRIE
Tableau de classement de la voirie communale.

L'an deux mille vingt, le vingt et un du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 11 décembre 2020 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Pierre-Olivier MILANINI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Claude TAFANI ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Nathalie MAISETTI ; Vincent GAMBINI ; Grégory SUSINI ; Joseph TAFANI ; Georges MELA ; Florence VALLI.

Absents : Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Santina FERRACCI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Christiane REVEST ; Camille de ROCCA SERRA ; Etienne CESARI.

Avaient donné procuration : Janine ZANNINI à Nathalie MAISETTI ; Paule COLONNA CESARI à Jacky AGOSTINI ; Jeanne STROMBONI à Michel GIRASCHI ; Marie-Antoinette FERRACCI à Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA à Marie-Luce SAULI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie APOSTOLATOS ; Nathalie CASTELLI à Jean-Claude TAFANI ; Antoine LASTRAJOLI à Gérard CESARI ; Santina FERRACCI à Véronique FILIPPI ; Petru VESPERINI à Vincent GAMBINI ; Ange Paul VACCA à Grégory SUSINI ; Christiane REVEST à Florence VALLI ; Etienne CESARI à Georges MELA.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Grégory SUSINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La ville de Porto-Vecchio souhaite se doter d'un tableau de classement de la voirie communale.

Un recensement des voies communales pouvant figurer dans ce tableau avait été réalisé, à la demande de la Commune, par un cabinet de géomètres experts courant 2012. Il s'agit ici de répertorier les voies communales et voies à caractère de rues éligibles pour la perception du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le tableau proposé par le cabinet de géomètres experts a été mis à jour en tenant compte des récentes délibérations du conseil municipal décidant l'intégration de nouvelles voies dans le domaine public communal. Ce tableau sera mis à jour au fur et à mesure des procédures de classement et de déclassement opérées par la commune.

Cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies concernées. Conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, ce classement peut donc être prononcé par délibération du conseil municipal, sans enquête publique préalable.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée de procéder à l'adoption du tableau de classement de la voirie communale ci-joint.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Voirie Routière,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 18 décembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le tableau de classement de la voirie communale tel que ci-annexé.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire à entreprendre toutes démarches et signer toutes procédures rendant applicable ce tableau de classement sur le territoire communal.

ARTICLE 3 : d'informer l'ensemble des concessionnaires, des services gestionnaires de réseaux et des usagers sur le territoire communal, que ce tableau entrera en vigueur dès lors qu'il sera revêtu du caractère exécutoire.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

| | |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice | 33 |
| Nombre de membres présents | 18 |
| Nombre de procurations | 13 |
| Nombre de suffrages exprimés | 31 |
| Votes : pour | |
| dont procurations | |
| contre | |
| dont procurations | |
| abstention | |
| dont procurations | |
| unanimité | X |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,

